



Nouvelle Inscription
(Au forum = 180€)

Réinscription (avant le 31/07/2022)
(Loisirs = 125€, Compétiteurs = 160€)

Compétiteurs : Le lundi (**C1**) pour les meilleurs classés (60%), le mercredi (**C2**) pour les suivants (40%)

Un compétiteur s'engage à participer aux interclubs dans la mesure des places disponibles selon son classement, en tant que titulaire (à priori disponible) ou remplaçant (sur appel d'un capitaine), et à respecter la Charte du Compétiteur

Interclubs Seniors (Nov à Mars)

Titulaire

Remplaçant

Capitaine

Interclubs Vétérans (Avr à Juin)

Titulaire

Remplaçant

Capitaine

Souhaite participer au créneau "ENTRAINEMENT"

JEUDI (20h-22h30) - 16 places (priorité équipe 1 et 2). Toute l'année. (50€)

La décision finale reviendra au comité directeur en fonction des inscriptions reçues.

Loisirs :

Mercredi (19h-21h)

Mardi (20h-22h30)

Accès à un seul créneau. Les débutants sont acceptés uniquement le mercredi.

IDENTITE :

NOM : _____		N° licence : _____	Nationalité : _____
Prénom : _____			
Date de naissance : _____	Sexe : HOMME ou FEMME		
Lieu de naissance : _____			
Attestation pour C.E : <input type="checkbox"/> OUI ou NON <input type="checkbox"/> Si OUI, Fournir obligatoirement une enveloppe timbrée			

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

Téléphone Fixe : _____

Téléphone portable : _____

E-Mail (EN MAJUSCULE) : _____

Oui, je souhaite recevoir 100% Bad uniquement sous format numérique téléchargeable depuis ma boîte mail

Pour la saison 2022/2023, je souhaite participer à la vie du club pour :

Aider un encadrant sur son créneau jeune.

Coacher des jeunes en compétition le week-end.

Participer à l'organisation d'événements (tournoi interne, soirée club, sky'bad, etc ...).

Autres, précisez : _____

Si vous souhaitez partir en formation, comme encadrant (Jeune ou Adulte), GEO (Gestion Et Organisation de compétitions), Arbitre ou autres, n'hésitez pas à nous contacter.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Badminton Club de Montigny le Bretonneux disponible sur le site du club ou sur demande par mail.

Fait à _____

Le _____

Signature :

Pièces OBLIGATOIRES à joindre avec cette fiche d'inscription :

- Chèque d'inscription + Chèque pour entraînement si souhaité (**2 chèques à l'ordre du BCMB**).
- Le **certificat médical de la FFBAD** = Obligatoire pour tout nouvel adhérent ou certificat non valide (3 ans) ou **Questionnaire de santé « QS – SPORT »** (si certificat valide)
- Attestation d'information signée sur l'assurance, le contrôle antidopage et le droit à l'image (**au verso**)

Dossier COMPLET à retourner à : Mme Christine CORDIEZ - 50 Grande Rue - 78910 TACOIGNIERES

Tél : 06 84 12 21 15 - Mail : bcmb.inscriptions@gmail.com

TOURNEZ, SVP

ASSURANCE :

Je soussigné (e) atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFbAD consultable sur le site de la FFbAD (<http://www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/>)

CONTROLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par la FFbAD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFbAD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFbAD et le club à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFbAD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

Recueil d'information et de consentement sur les données à caractère personnel:

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par le BCMB ont été recueillies sur la base de votre consentement, lors de votre inscription au club. Elles seront conservées pendant 3 ans et sont destinées au club et à votre inscription à la FFbAD.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant la présidente ou la responsable des inscriptions.. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Signature du licencié ou de son représentant légal :

«Lu, compris et accepté»